



**Bourg-en-Lavaux
Conseil communal**

REGISTRE DES INTÉRÊTS DÉCLARATION

Nom : Schopfer

Prénom : Marlyse

Groupe : PLR

| Base légale | Intérêts |
|--|-----------|
| Art. 55.- Le bureau tient un registre des intérêts En prenant ses fonctions au sein du conseil, chaque membre présente au bureau : | |
| a) ses activités professionnelles lucratives ou non lucratives ; | Retraitée |
| b) les fonctions qu'il assume au sein d'organes d'administration, de direction, et de surveillance de fondations, de sociétés, d'associations ou d'établissements, de droit privé ou de droit public ; | |
| c) les fonctions qu'il assume au sein de commissions ou d'autres organes de la confédération, du canton ou de la commune ; | |
| d) les fonctions politiques importantes qu'il exerce. | |
| Les intérêts en lien avec un objet discuté en commission ou lors d'une séance de conseil doivent également être déclarés oralement. | |
| Le bureau s'assure de la mise à jour annuelle de la déclaration d'intérêts de chaque conseiller. | |
| Le registre des intérêts est public | |

Lieu et date : 26.03.2024

Signature :